

### Déclaration liminaire du SNES FSU

Les travaux préparatoires au mouvement 2016 des certifiés et agrégés de type lycée se sont déroulés dans une atmosphère sereine. Le SNES FSU a retrouvé le même personnel administratif qui au fil des changements de direction et des retraites bien méritées assure une mémoire de la gestion des collègues candidats à la mise à disposition de la Polynésie mais aussi des demandes de mutations internes. La mémoire du mouvement et la franchise administrative du secrétaire général de la DGEE nous ont permis de prendre le temps nécessaire pour étudier les candidatures en fonction du barème d'entrée voté en 2013 par l'administration et les élus du personnel. Le fichier Excel et les documents papier font apparaître toutes les candidatures SIAT, même celles qui ne répondaient pas aux conditions nécessaires pour entrer, et nous ne pouvons que remercier Mme la ministre d'œuvrer pour la transparence et l'égalité de traitement des fonctionnaires de l'éducation nationale.

Il est possible à présent de faire un premier bilan de ces travaux préparatoires afin d'améliorer nos prochains mouvements. Nous savons que des contraintes temporelles ont une forte action sur le mouvement : arrivée des candidatures en décembre, mois de vacances administratives aussi bien en métropole que sur notre territoire, avis des IPR du Vice Rectorat avant transmission à la DGEE puis aux élus, délai imposé par le MEN mi février. Plusieurs dossiers sont manquants, certains avaient été remis par les candidats aux commissaires du SNES FSU leur permettant d'interpeler la DGEE qui en cours de commission s'est adressée au Vice Rectorat pour les retrouver. Il y a peut être dans le cheminement des dossiers une optimisation à trouver tout en respectant les prérogatives de chacun.

Nous sommes soumis à d'autres contraintes lorsque les moyens et les postes ne sont pas suffisamment anticipés ou mis au clair pour envisager la venue des candidats. Une incertitude demeure quant au nombre de postes disponibles. La chute démographique (moins 400 élèves dans le primaire et moins 200 dans le secondaire), le statut CEAPF des professeurs des écoles et leur redéploiement obligatoire sur le territoire, nous laissent dubitatifs quant aux candidatures que nous allons retenir. La réforme des collèges dès

la rentrée 2016 semble passer avec un moindre mal en absorbant les HSA et en supprimant les postes des collègues remis à disposition. Ce n'est malheureusement qu'une impression et cette réforme entraîne concrètement une diminution des postes. Le climat n'est pas favorable à l'école, nous sommes dans une ère sécuritaire et l'humanisme d'un Victor Hugo qui ouvrirait des écoles pour fermer des prisons n'est plus un credo politique.

Nous souhaitons également attirer votre attention sur la nécessité de faire évoluer les conditions de travail des élus du personnel. Ainsi le règlement intérieur des CCP et CTP date de 1982, il doit être revu et soumis au vote car il ne permet pas de préparer et rendre compte efficacement des commissions. Un temps de préparation au moins égal à la durée des commissions doit être proposé aux élus. De plus, la traditionnelle journée et demi proposée par la DGEE pour l'étude du mouvement de 80 pages n'a jamais et ne pourra jamais suffire. Les élus ne peuvent être rappelés en fonction des disponibilités de l'administration et de la salle. Ils ne peuvent non plus refuser de siéger car il en va de la défense des personnels. Ils n'ont que le choix de siéger en alternance avec un autre commissaire pour assurer des heures de cours essentielles en fin de trimestre, et ce choix n'est pas acceptable. Il faut donc planifier nos travaux de façon raisonnable et bloquer au moins 6 demi journées de travail. Enfin, les horaires des réunions, CTP ou CCP, doivent tenir compte des préconisations du gouvernement pour l'égalité professionnelle hommes-femmes en conciliant temps personnel et temps professionnel, c'est à dire en évitant, le document auquel je fais référence dit « en interdisant », les réunions à des horaires discriminants, c'est à dire les réunions en fin d'après midi ou les mercredis après midi. Je vous rappelle qu'aucun agent du territoire ni de l'état ne dispose d'une aide financière pour la garde des enfants. Le personnel de direction fortement présent dans notre commission ne peut ignorer ces recommandations de notre ministre Najat Vallaud-Belkacem alors ministre des Droits des femmes.

[http://www.fonctionpublique.gouv.fr/files/files/carrieres\\_et\\_parcours\\_professionnel/egalite\\_des\\_chances/rapport-INET-egalite-pro.pdf](http://www.fonctionpublique.gouv.fr/files/files/carrieres_et_parcours_professionnel/egalite_des_chances/rapport-INET-egalite-pro.pdf)

Dans notre mouvement 2016, nous avons réservé des postes pour les lauréats aux concours de l'éducation. Cela nous permet de rappeler qu'un autre texte a fait son temps, il ne s'agit pas d'une page hugolienne, mais de la circulaire de 1975 relative aux congés accordés pour les examens et concours. Cette circulaire autorisait 2 jours d'absence à partir du début de la première épreuve. Toute la subtilité tient dans cette phrase car ici les candidats commencent leurs épreuves à 20h. Le MEN a pourtant publié une

note en 2012 qui autorise 2 jours d'absence précédant le premier jour de l'épreuve. Entre 1975 et 2012, les candidats perdent une journée de préparation pour affronter 3 nuits d'épreuves à l'agrégation. Comme cela ne suffit pas, la dernière épreuve achevée après minuit, les chefs d'établissement ou vos services rappellent aux candidats leur nécessaire présence devant élèves à midi. Le SNES, SNEP, SNESup ont longtemps sollicité l'Etat pour améliorer les horaires des concours, mais aucun ministre territorial ne s'est saisi de la question. Au contraire, faire revenir les candidats à midi après la dernière épreuve relève de leur compétence ou de leur volonté. Aussi, lorsque les arguments de raison sont épuisés la voie de presse sera la seule issue aux prochaines sessions de concours.

Pour autant, le SNES FSU encourage les collègues à sortir de la précarité ou à envisager une promotion de corps en passant les concours. Le concours d'état permet de garantir la neutralité et l'égalité des fonctionnaires. Mais ici lorsque le clientélisme a connu son heure de gloire, les enseignants ou futurs enseignants continue de choisir la voie du concours seule garantie d'indépendance politique et intellectuelle. Nous avons choisi cette voie, nous nous sommes efforcés de réussir en dépit des horaires discriminants, nous avons été formés à l'IUFM ou à l'ESPE, nous avons accepté nos postes et le temps nécessaire sur poste pour envisager une mutation, nous avons accepté les règles d'égalité dans le mouvement. Bref, nous nous sommes efforcés d'être à la hauteur de l'Education nationale française. Alors aujourd'hui, c'est au personnel de direction mis à disposition du territoire de comprendre que le clientélisme ne peut, sans ironie et sans scandale, être de leur fait. Les postes en lycée font partie de la progression nécessaire d'un enseignant, on ne peut passer devant un fort barème dû à l'ancienneté sur poste sous prétexte d'être un bon client. Le SNES FSU ne s'est jamais opposé à l'entrée des conjoints de personnel de direction, encourage le retour des collègues CIMM, comprend les déplacements d'urgence mais le SNES FSU s'oppose aux passe-droit, aux entrées hors barèmes, au marché aux candidats profilés, au blocage des postes par des contractuels CIMM, au choix des postes en dépit des files d'attentes qui correspondent pour certains collègues à plus de dix ans sur poste collègue.

### **Les commissaires paritaires élus du SNES FSU,**

*Aissi Erick, Baptiste Jean-Luc, Carnet Christelle, Chaussy Anau  
Dominique, Lussan Tehea.*